

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 13 février 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 16

Le Treize Février Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – BONNOT – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX – HAMADOU –
ISSAD – JANVOIS – MARTELLI – MOSSON – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY – TALMET

Étaient excusés :

Mesdames HENNEQUIN ROURE (Pouvoir à Mme QUELIN) – TONOT

N° 2025-019

Objet : Création d'un poste de contractuel

Considérant que les besoins du dispositif du PRE nécessitent la création d'un poste d'un agent contractuel suite à un futur congé maternité, conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique, Monsieur RETY propose aux administrateurs :

- la création d'un emploi non permanent d'agent contractuel à temps partiel relevant de la catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation pour une période consécutive de 6 mois à compter du 15 février 2025 jusqu'au 15 août 2025 ;

- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Coordination et référent de parcours du programme de réussite éducative

Sur proposition de Monsieur RETY, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS,

DÉCIDE de la création d'un poste de contractuel d'adjoint d'animation à temps partiel à compter du 15 février 2025 jusqu'au 15 août 2025. Sa rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade.

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Vice-Président du CCAS,

